

L'avant-Garde Sochaux est affiliée à la Fédération Française de Gymnastique (FFGym).

Objectifs du club

Former des gymnastes tout en préservant leur équilibre physique dans une ambiance conviviale. Participer aux compétitions individuelles et par équipes organisées par la FFGym.

Lieu d'entraînement

Gymnase de la Halle des Sports de Sochaux (13 promenade de la rêverie 25600 SOCHAUX)

Cotisation / Inscription

Les inscriptions sont reçues dans l'ordre des dossiers complets (seul le paiement valide l'inscription). Le club se réserve le droit de refuser ou annuler l'inscription dans un cas particulier (dossier incomplet, nombre insuffisant d'inscrits, cours complet.....). La facture sera délivrée après le règlement total de la cotisation.

Tous les adhérents doivent être à jour de leur cotisation, Afin de pouvoir bénéficier de la couverture de la FFGym. A partir du 1er octobre, le non-paiement de la cotisation entraînera l'interdiction de participer aux entraînements pour des raisons de sécurité et d'assurance. Toute saison sportive commencée reste due intégralement.

Entraînements

Les horaires des entraînements doivent être respectés afin que l'activité se déroule dans les meilleures conditions (avant et après l'entraînement, le club n'est pas responsable de l'enfant).

Veuillez vous assurer de la présence d'un moniteur avant de laisser votre enfant.

L'assiduité aux entraînements est impérative. Elle doit être un engagement des parents et des enfants. Afin de suivre au mieux les programmes et permettre une organisation efficace, il est demandé aux enfants inscrits dans un groupe compétition d'être présents à tous les entraînements.

La prise de photos ou vidéos est interdite pendant les séances, nous pouvons l'autoriser individuellement sur demande à la fin de la séance.

L'application mobile TeamPulse : Vous trouverez les informations nécessaire pour les entraînements (modification, annulation,...), vous pourrez également prévenir les entraîneurs de votre absence lors d'une séance. Le code de connexion vous sera communiquer après l'inscription.

La tenue vestimentaire

L'adhérent devra être en tenue de sport (short, leggings, justaucorps, tee-shirt (non décolleté). La présence de boutons ou fermetures entraînera le refus à la salle de gym pour l'entraînement.

Les cheveux doivent être attachés (élastiques et barettes) de façon à ne pas déranger l'adhérent et les entraîneurs (Cheveux dans les yeux et le «tirage» lors des parades).

L'adhérent devra venir aux entraînements avec un sac pour ranger ses affaires et sa bouteille d'eau (1L).

Les bijoux et le téléphone portable doivent rester dans le sac ou à la maison (le club n'est pas responsable de la perte ou du vol des affaires).

L'usage du téléphone est interdit durant les cours.

Respect

Toute dégradation volontaire pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire voire définitive par les responsables du Club.

Le rangement du matériel doit s'effectuer de façon collective dans l'intérêt du groupe et de la séance suivante.

L'adhérent et sa famille devront avoir une attitude correcte envers les entraîneurs salariées ou bénévoles, les bénévoles, les parents et les autres adhérents.

L'installation et le rangement du matériel doit s'effectuer de façon collective dans l'intérêt du groupe et de la séance suivante (voir photo en salle).

Compétitions

Au cours de la saison, les gymnastes pourront participer à des compétitions.

Lors des compétitions, le club paie les engagements des gymnastes. Il est pénalisé par des amendes en cas d'absence d'une gymnaste inscrite. En cas d'absence non justifiée d'un certificat médical, le remboursement de l'inscription et l'amende seront à la charge des parents.

Une caution de 40€ sera demandée pour le prêt du justaucorps pour les compétitions.

- Une convocation personnelle sera remise aux gymnastes avant les compétitions, dès que les précisions auront été apportées par les organisateurs (environ 2 semaines avant), des modifications peuvent avoir lieu 3 jours avant, **RESERVEZ VOTRE WEEK-END COMPLET.**

- Un calendrier mentionnant les dates de compétitions sera affiché en début de saison. Les parents s'engagent à le faire participer suivant le calendrier défini par ladite Fédération.

Il est demandé aux parents d'accompagner leurs enfants en compétition. Si un parent transporte un gymnaste sur un lieu de compétition, il doit en assurer le retour.

En cas d'indisponibilité, à charge aux parents de trouver une autre personne pour véhiculer leur enfant sur le lieu de compétition.

Éventuellement, le club pourra prendre l'enfant en charge vers le lieu de compétition, ce qui entraînera une compensation financière du gymnaste selon le barème en vigueur de la saison. Toutefois si l'heure et le lieu de la compétition rendent l'obligation de passer la nuit à l'hôtel le club avancera la somme des frais et éditera une facture.(transport, repas, hôtel). Dans ce cas le transfert ne pourra se faire qu'après l'accord préalable du licencié ou de son représentant légal.

Formations

Toutes formations financés intégralement par le club, engagent le membre à la suivre jusqu'au bout et a rester dans le club pendant une durée de 2ans bénévoles ou salariés. En cas de départ prématuré, il devra rembourser l'intégralité de la formation.

EN CAS DE NON RESPECT DU RÈGLEMENT ET/OU D'UN COMPORTEMENT NON CORRECT AVEC PLUSIEURS AVERTISSEMENTS (ORAL ET ÉCRIT) LE CLUB SE RÉSERVE LE DROIT D'EXCLURE TEMPORAIREMENT OU DÉFINITIVEMENT L'ADHÉRENT.

LE MONTANT DE L'ADHÉSION N'EST PAS REMBOURSABLE.

